

Compte rendu du Conseil d'école du 8 novembre 2013

Début de la séance à 18 h 05 :

- Tour de table : présentation des enseignantes, parents délégués, membres de la mairie.
- Présentation du [RASED](#) et de ses missions :

- La [maîtresse G](#) (Mme Thuillier) propose une aide rééducative pour les enfants souffrant de troubles du comportement ou de problèmes affectifs. Elle les observe en classe, puis elle organise un suivi sur le temps scolaire, une fois par semaine, pour une durée de 45 mn. Les enfants sont signalés par les enseignantes.
- Les [maîtresses E](#) (Mmes Girardin et Mira) prennent en charge le versant pédagogique. Elles travaillent essentiellement le français et les maths avec les élèves de cycle 2. En ce début d'année, elles travaillent la conscience phonologique avec les CP. Elles aident les enfants qui rencontrent des difficultés et qui leur sont signalés par l'enseignante, deux fois par semaine, 45 mn.
- La [psychologue scolaire](#) (Mme Dubost) intervient pour les enfants qui ont des troubles du comportement, du langage, de la communication ou des apprentissages, avec autorisation des parents. Elle peut orienter les enfants sur des structures adaptées. Les entretiens avec les familles sont strictement confidentiels. Elle est joignable au 01 30 92 96 46.
- Absence excusée de Mme Gatignol, l'enseignante qui s'occupe des [enfants non francophones](#) (4 élèves concernés sur l'école).
Notre effectif adulte comprend aussi 1 [AVS](#), aide à la vie scolaire, qui est présente pour aider 2 enfants dans la réalisation de leurs tâches scolaires.
- Coordonnées de [l'inspection](#) de Mantes la Ville : pour une demande de RV ou une question, vous pouvez vous adresser au secrétariat : 01 30 98 88 11. Notre inspectrice : Mme Percheron.

Accueil péri-scolaire :

Intervention de M. Dessibourg directeur adjoint du centre de loisirs, et de Mme Beslard, responsable de la cantine et du péri-scolaire.

Questions des parents : A la cantine, est-il possible d'avoir un plat en remplacement de la viande ? Cette demande est faite pour les jours où il y a de la viande dans un plat complet (du type lasagnes ou raviolis). Mme Dhondt précise : C'est arrivé 3 fois depuis le début d'année. Si les enfants ne mangent pas le plat, on leur donne plus d'entrée et de dessert. On ne les laisse pas partir sans avoir mangé.

Il faut savoir que la mairie est sous contrat avec un prestataire. Les modifications des termes du contrat sont éventuellement possibles. Les parents seront reçus en mairie sous peu afin de faire le point sur les requêtes.

Qui détient les listes des inscrits à la cantine ? Depuis le début de l'année, 2 enfants sont sortis sans autorisation. Ce sont les animateurs qui ont les listes et qui font l'appel de cantine dès que les enseignantes ont fait sortir les enfants. Si les animateurs ont un doute sur l'inscription d'un enfant (cantine ou accueil du soir), ils accompagnent l'enfant au portail et attendent les parents. Ils peuvent aussi être amenés à appeler la famille. L'incident survenu en début d'année est dû à une erreur de communication entre une animatrice et une enseignante. Depuis cet incident, des consignes strictes ont été données aux animateurs et il n'y a plus de problème. Mr Dessibourg renouvelle des excuses.

Mme Quentin rappelle combien il est important de donner les inscriptions en temps et en heure à la mairie afin que les listings soient à jour avant d'être donnés aux animateurs, et surtout afin d'éviter les doutes.

Serait-il possible que les enfants se lavent les dents après le déjeuner ? Ce serait très bien de pouvoir le mettre en place, mais les enfants sont bien trop nombreux et il est déjà difficile d'organiser le service en deux heures.

Pourquoi les enfants se servent-ils seuls ? Est-il possible de mettre en place un self service (Cela permettrait que les quantités de nourriture soient plus équitables.) Laisser les enfants se servir les amène à l'autonomie et ils apprécient de pouvoir le faire. Si un enfant a eu moins que les autres, les camarades le disent aux animateurs qui circulent en permanence dans la cantine et ces derniers équilibrent les portions. Les enfants

s'attendent pour commencer à manger, ce qui donne le temps aux animateurs de s'assurer que tout se déroule bien.

Concernant le self service, cela nécessiterait de revoir toute l'organisation et la configuration de la cantine. Dans certaines communes qui ont opté pour le self, on constate beaucoup de gâchis. Mais ça peut être réfléchi. Les parents élus qui le souhaitent sont invités à venir assister à un temps de cantine pour constater par eux-mêmes les modalités d'organisation du déjeuner.

Qu'est-ce que le CLAS ? C'est un dispositif déjà mis en place l'an dernier, qui est financé par la CAF, l'éducation Nationale et le ministère de la jeunesse et des sports. Il vise à aider les enfants qui sont en fragilité scolaire (pas en difficulté scolaire) et qui ont besoin d'un petit coup de pouce pour prendre confiance en eux, organiser leur travail.... Le CLAS dure de 16h30 à 18h30. Il y a un animateur pour 5 enfants. Les 2 heures s'organisent de la façon suivante : goûter / leçons / ateliers (avec des compétences à acquérir qui varient en fonction des ateliers). Le choix des enfants se fait en accord avec les enseignantes. Ensuite, les familles sont contactées et reçues par Mme Lecuyer ou M. Dessibourg. Les familles qui le souhaitent peuvent prendre contact avec la MPT. La capacité d'accueil est de 16 enfants. Le coût est de 5 euros / mois.

Qu'en est-il des mesures prises par la MPT concernant les gilets jaunes ? Sont-ils toujours en application ? Ils permettent aux animateurs d'être plus visibles, notamment quand l'accueil du soir se fait dans la cour de récréation en commun avec les enfants qui vont à l'Aide pédagogique Complémentaire.

Effectifs :

Il y a 238 enfants à ce jour, répartis en 10 classes :

- 2 classes de CP de 22 élèves chacune.
- 2 classes de CE1 de 23 et 24 élèves.
- 2 classes de CE2 de 25.
- 1 classe de CE2/CM1 de 23 élèves
- 1 classe de CM1 à 28 élèves
- 2 classes de CM2 de 21 et 25 élèves

L'ouverture de cette dixième classe est très appréciable : elle permet d'avoir des effectifs moins chargés par classe.

Travaux :

Un certain nombre de travaux ont été effectués sur l'école pendant l'été et depuis la rentrée :

- installation d'un TNI dans la classe de Mme Ortiz + achat de l'ordinateur portable permettant de l'utiliser
- Petits travaux d'entretien général (électricité notamment) dans plusieurs classes
- Changement intégral du mobilier de la classe de CM1 de Mme Burochain. Ses anciens meubles, vieux d'un an seulement, ont été transférés dans la classe de Mmes Ouedraogo et Prats en remplacement des vieilles tables en bois. Toutes les classes du bâtiment principal sont donc maintenant pourvues de mobilier neuf.
- Peinture de la classe de Mme Laloeuf et de la salle de la MPT.
- Traçage de chemins dans la cour.

Remerciements à la municipalité pour son efficacité et son soutien technique et financier. L'équipe apprécie les efforts constants qui sont faits par la mairie pour aider aux projets, moderniser notre école et l'entretenir.

Dans la liste des travaux effectués par la mairie (et donc des dépenses engagées), il y a un point sur lequel il faut revenir : c'est tout ce qui concerne les dégâts et réparations dans les WC.

Question des parents : Les WC ne sont ouverts que 5 mn au début des récréations. Est-ce normal ? Est-ce que chaque enfant a le temps d'y aller ? Pourquoi ce règlement ?

Un certain nombre d'enfants utilisent les WC d'une façon inadaptée et leur comportement dans ce lieu est inacceptable. Afin d'éviter les détériorations, les WC ne sont effectivement ouverts que 5 mn en début de récréation et une enseignante reste systématiquement devant les portes. (De même sur le temps d'accueil périscolaire). Les enfants le savent et vont aux WC avant de jouer. S'il y a besoin de plus de 5 mn pour faire passer

tout le monde, évidemment, les enseignantes attendent un peu. Cette mesure a été prise pour limiter les risques de dégâts et de jeux dangereux.

Sécurité :

- Le premier exercice incendie a été effectué dans de bonnes conditions de sécurité. Les CP ont découvert le lieu de rassemblement. RAS
- Un exercice de type PPMS sera certainement réalisé dans le courant de l'année afin d'habituer les élèves et les enseignantes à réagir au signal qui est différent du signal d'évacuation. Les enfants ont déjà entendu ce signal en octobre.

Question des parents : il y a eu un vol de vélo pendant le temps une récréation. Comment est-ce possible ?
Effectivement, il y a eu un vol sur le temps scolaire. Un adolescent a grimpé le portail pour pénétrer dans les locaux et voler le vélo. Il a été interpellé par M. Hubell, le policier municipal.
Cet incident montre l'absolue nécessité de fixer les vélos au garage.

Combien de personnes surveillent la récréation ? Combien y a-t-il de récréations par jour ?

Il y a 2 services de récréation par demi-journée. Une pour les cycles 2 (9h45 à 10h le matin et 15h à 15h15 l'après midi) et une pour les cycles 3 (10h à 10h15 le matin et 14h45 à 15h l'après midi). Chaque service est surveillé par 2 ou 3 enseignantes.

Les problèmes de comportements violents auxquels nous étions confrontés l'an dernier ne sont plus.
L'ambiance des récréations est redevenue sereine.

Vote du règlement intérieur :

Lecture du règlement intérieur et discussion sur les modifications à apporter.

Rappel : la nécessité pour les familles de couvrir leur enfant par une assurance comprenant la responsabilité civile ET l'individuelle accident a toujours été de mise en cas de sortie avec l'école.

Modification obligatoire à apporter au règlement sur ordre de l'Inspection Académique : la charte de la laïcité doit être intégrée au règlement intérieur de l'école. Lecture de la charte.

→ **Question des parents : les sorties de l'école de 11h30 se fait à 11h45 et celle de 16h30 à 16h45. Y a-t-il une solution pour réguler les horaires de sortie ? Certains parents proposent un roulement de sortie des classes.**

Mme Prats rappelle que 11h30 et 16h30 sont les horaires auxquelles s'arrêtent les activités pédagogiques. Une fois que la sonnerie a retenti, les élèves doivent sortir, s'habiller, descendre des étages dans le calme et attendre l'appel de cantine ou de garderie. Il est donc normal que les classes sortent plutôt vers 40. Les enseignantes vont faire le nécessaire pour que la sortie des classes ne se fasse pas au-delà de 11h40 et 16h40.

Vote du règlement :

Enseignants : unanimité

Elus municipaux : unanimité

Parents élus : unanimité

Projets des classes / Projet d'école :

C'est la dernière année de mise en place de ce projet. Ce sera aussi une année de bilan et de réflexion pour les axes du prochain projet. Rappel des 3 axes du projet d'école :

- A) maîtrise de la langue française. Acquisition et utilisation de lexique.
- B) Résolution de problèmes
- C) Citoyenneté

TROMBINOSCOPE PARENTS D'ELEVES 2013-2014

Adresse email : parentspierreetmariecurie@gmail.com

Le rôle des parents d'élèves :

- s'investir au nom de tous les parents et être le porte-parole des parents au conseil d'école
- faciliter les relations entre les parents d'élève et l'équipe pédagogique
- intervenir auprès de la directrice d'école (pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés)
- participer à la vie de l'école (organisation de la fête de fin d'année, accompagnement aux sorties scolaires, ...)
- être membre de la commission "restauration"
- réaliser (si nécessaire) des questionnaires ou sondages

Humbelina DOS-SANTOS

Enfant en classe : CPB et CE2A

Numéro de téléphone : 06 48 81 16 42



Rachida YOUSFI

Enfant en classe : CM1

Numéro de téléphone : 06 34 41 35 83



Sabrina BENAROUIA

Enfant en classe : CE1A et CM1

Numéro de téléphone : 06 32 71 15 97



Candy BLOMMAERT

Enfant en classe : CE1A

Numéro de téléphone : 06 08 98 06 71



Déborah MONEGO

Enfant en classe : CE2A

Numéro de téléphone : 06.73.28.05.93



Vanessa CARVALHO

Enfant en classe : CE2A

Numéro de téléphone : 01 75 74 04 20



Bouchra ANOUA

Enfant en classe : CE2/CM1 et CM2

Numéro de téléphone : 06 95 75 75 20



Bruno MOROSINOTTO-HAMOT

Enfant en classe : CE2/CM1

Numéro de téléphone : 06 86 00 81 81



Boris BRETAUDEAU

Enfant en classe : CPA et CE2/CM1

Numéro de téléphone : 06 83 57 14 88



Isabelle ROY

Enfant en classe : CE2/CM1

Numéro de téléphone : 07 87 13 96 89



Ingrid LASCAUX

Enfant en classe : CE2B

Numéro de téléphone : 06 73 69 91 38



Magaly SAFFROY

Enfant en classe : CE2B

Numéro de téléphone : 06 73 76 33 59



Sébastien BUON

Enfant en classe : CE2B

Numéro de téléphone : 06 14 95 81 10



Cristina GAINARD

Enfant en classe : CM1

Numéro de téléphone : 01 34 79 63 41 ou 06 03 50 03 10



Caroline BLANCHET

Enfant en classe : CM2A

Numéro de téléphone : 06 66 76 14 41



Sonia FROMONT

Enfant en classe : CM2B

Numéro de téléphone : 01 34 79 69 02 ou 06 08 88 29 41



Les classes ont prévu un certain nombre de projets inscrits dans ce projet d'école :

→ **En cycle 2 :**

Les enseignantes ont choisi de travailler sur les synonymes des verbes les plus utilisés par les élèves (dire, mettre voir et faire) afin d'enrichir leur vocabulaire quotidien. Ils vont d'abord rechercher en classe un maximum de synonymes, les lister (un verbe travaillé à chaque période). Puis, les classes se rencontreront pour une course au tri reprenant tous les synonymes trouvés sous la forme d'un grand jeu (en fin d'année).

Le problème de la semaine est maintenu et inscrit dans un cahier de problèmes. Ce dernier permet de noter les procédures trouvées par la classe et de déterminer, à terme, les procédures de résolution les plus efficaces pour les généraliser.

Le troisième axe est travaillé en commun avec le cycle 3 (voir plus loin).

→ **En cycle 3 :**

Les enseignantes ont choisi de maintenir le projet de l'an dernier qui a fait ses preuves. Il s'agissait pour les élèves de découvrir le lexique, l'orthographe et la grammaire à travers l'étude régulière de textes détachés des lectures suivies et se construisent ainsi un répertoire de mots nouveaux.

Le problème de la semaine est maintenu lui aussi.

L'axe « citoyenneté » est mené en parallèle sur les deux cycles. Il s'intitule « médiation par les pairs ». Il s'agit d'un projet très riche et très ambitieux qui doit amener à la gestion non violente des situations de conflit, puis, à la médiation par les pairs, c'est-à-dire à la gestion par les enfants volontaires des situations conflictuelles.

Les activités menées vont permettre aux enfants d'expérimenter, d'observer, d'analyser :

- La connaissance de soi et la confiance en soi et en les autres
- L'expression et la verbalisation des émotions
- Des situations conflictuelles du quotidien (« Comment je réagis le plus souvent ? »)
- Les différences de point de vue
- Jeux de rôle

Les activités sont souvent ludiques. Elles sont mises en place lors de séances d'éducation civique, mais pas seulement : l'EPS, la production écrite, l'expression orale, la lecture peuvent être l'occasion d'aborder les thèmes évoqués.

La formation a d'abord été expérimentée par les enseignantes. Elle est menée en 5 modules (1 par période) :

1°) Les autres et moi

2°) La communication et l'écoute

3°) Les émotions

4°) Le conflit

5°) La formation à la médiation.

Ce que cette formation n'est pas : une façon pour les enseignantes de ne plus gérer les conflits elles-mêmes !! Il s'agit d'amener les enfants à s'interroger sur la qualité des relations entre eux, de prendre conscience de la partie cachée de la personne, de pouvoir changer son regard sur les autres, d'apprendre à sortir des situations de conflits, d'apprendre à ne pas se laisser submerger par les émotions....

Toutes les classes participeront au concours kangourou + concours koala (pour les CP et CE1 pour la première année). Il aura lieu en mars.

Question des parents : quelle sera la participation des enfants lors de la cérémonie du 11/11 ?

Environ 25 enfants inscrits.

Qu'en est-il du projet d'aménagement du temps scolaire prévu pour la rentrée de septembre 2014 ? Des propositions ont-elles déjà été faites ?

Réponse de Mme Quentin : Deux aménagements sont retenus à ce jour. Une réunion est prévue avec les parents élus le 19/11/13 afin de recueillir leur avis. Mmes Dhondt et Quentin se sont rendues à Bonnières pour observer l'organisation déjà mise en place et en discuter avec les élus de la commune.

L'organisation retenue doit être rendue à l'inspection académique pour le 11/12/13.

Sur la théorie du genre normalement enseignée aux élèves à partir du CP, à partir de janvier 2014, nous aimerions avoir une explication sur ce qu'elle contient et sur la méthodologie éducative.

Ce projet, appelé ABCD de l'égalité, doit être expérimenté dans 10 académies (dont nous ne faisons pas partie) à partir de janvier 2014, puis généralisé dans toutes les académies à la rentrée 2014. L'objectif nommé du gouvernement est :

- *de lutter contre la formation des inégalités entre hommes et femmes dès le plus jeune âge en agissant sur les représentations des élèves et les pratiques des enseignants.*
- *de lutter contre les stéréotypes (du type « les filles aiment jouer à la poupée et les garçons aux jeux de construction »).*

La crainte de certaines associations et de certains corps de métier est la remise en cause radicale de l'identité sexuelle prônant l'auto-détermination du genre (on ne naît pas homme ou femme, mais on choisit de l'être).

A ce jour, nous n'avons aucune directive précise dans notre académie.

Enseignement des langues :

Toutes les classes du CE1 au CM2 sont pourvues, soit par leur enseignante, soit par l'organisation de décloisonnements :

CE1a, CE1b, CM1, CE2b, CM2b, par leur enseignante.

CE2 a : en décloisonnement avec Mme Blouquin

CE2/CM1 : en décloisonnement avec Mme Burochain.

CM2a : en décloisonnement avec Mme Brouillou

APC :

L'aide personnalisée a débuté depuis un mois. Elle se déroule dans de bonnes conditions. Elle permet pour le moment de proposer une aide aux élèves qui rencontrent une difficulté ponctuelle. En fin d'année, ce temps d'activité complémentaire sera utilisé pour former les élèves qui souhaiteront devenir médiateurs.

Sorties scolaires :

- Une première sortie a eu lieu le mardi 8 octobre avec toute l'école pour une randonnée organisée en forêt de Rosny par l'USEP départementale. La journée s'est très bien déroulée. Les enfants ont pu découvrir la forêt sous un temps magnifique, ramasser des fruits et des feuilles, tout en se repérant sur les cartes.
- Le spectacle de Noël aura lieu le mardi 17 décembre pour tous les enfants.
- M. Bernachot interviendra sur l'école le vendredi 30/01. Il proposera une animation interactive sur différents thèmes en fonction des classes :
 - le jardin au fil des saisons, pour les CP.
 - la vie en milieu montagnard et les volcans, pour les CE1, CE2, CM1 et CM2b.
 - la fantastique évolution de la vie pour les CE2/CM1 et les CM2a
- Toutes les classes, hormis les CP, participeront aux tournois de rugby organisé à Gargenville : les dates seront communiquées ultérieurement.
- La fête de l'école : le très faible taux de participation des enfants l'an dernier au spectacle de chant choral a beaucoup déçu l'équipe pédagogique. Cette année, les enfants inviteront les parents à une exposition qui sera ouverte durant la fête de l'école. Cette exposition sera l'occasion de présenter les œuvres plastiques et travaux d'arts visuels réalisés tout au long de l'année par les 10 classes.
Concernant la fête de l'école, Mme Prats souhaiterait que cette année soit une année de transition permettant à l'équipe pédagogique de donner le relais aux parents (élus ou non) pour l'organisation des festivités. S'ils sont partants, elle s'engage à les épauler dans les différentes étapes d'organisation.

Questions des parents : y aura-t-il une classe de découverte cette année pour les enfants qui ne sont pas partis depuis qu'ils sont à l'école primaire ?

Oui. Un projet est en cours de préparation.

USEP :

Les comptes de l'année scolaire dernière ont été vérifiés par 2 parents d'élèves.

Cette année, nous avons différé la demande d'adhésion à l'USEP afin que les parents ne soient pas trop sollicités en septembre. Il y a pour le moment 124 adhésions. C'est 20 de moins que l'an dernier.

La cotisation était libre. Toutefois, seuls les élèves ayant cotisé ont été affiliés, et seuls les enfants affiliés recevront leur carte de membre.

Il n'y a aucun parent volontaire pour participer à l'association cette année, contrairement à ce que les statuts imposent. Il est encore temps !

Il faut savoir que la cotisation donnée sert de 2 façons différentes :

- pour l'affiliation directe à l'USEP départementale qui organise des rencontres sportives tout au long de l'année (5 euros par enfant).
- pour l'achat de petit matériel en lien avec nos projets de classe : maquettes, timbres, piles et ampoules, bricolage de la fête des mères, abonnements de classe ... (10 euros par enfant).

Question des parents : il faudrait peut être améliorer la communication sur ce point en détaillant plus précisément ce qui a été fait les années passées et présenter un bilan de cette opération. Peut-on faire des communications en cours d'année sur les opérations proposées par le biais d'affichages ?

Effectivement, un affichage serait bien utile, ainsi qu'un communiqué régulier des actions menées.

La séance est levée à 20h35.